

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom de la Fiche de Données: CRAYON BLANC STAN MARK No.10 No.45102
Numéro de la Fiche de Données : C-1100
Numéro de la Version :
Date de la Fiche de Données : 20 Février 2004
Numéro de Page : 1 de 4

SECTION I – INFORMATION CONCERNANT LE PRODUIT ET LA SOCIÉTÉ

Nom du Produit : CRAYON BLANC STAN MARK No.10
Numéro de « CAS » : MÉLANGE
Indice de Danger : Santé : 0 Incendie : 0 Réactivité : 0 PPI : X

Identification de la Société : Akron Paint & Varnish, Inc.
Revêtements Usinés DBA APV
1390 Firestone Parkway
Akron OH 44301

Contact : James K. Mosey
Téléphone/Fax : (330) 773 8911 (330) 773 1028
Numéro d'Urgence (24h/24) : ADMINISTRATEUR DU SOIR
(330) 773 8911
« Chemtrec » (24h/24) : (330) 773 8911

Classement du Produit : CRAYON
Nom commercial :
Code du Produit : C-1100
Classement de Danger « DOT » :
Numéro NU : Non Applicable
Nom de Livraison :
Nom Technique :

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

SECTION II – INFORMATION CONCERNANT LA COMPOSITION ET LES DANGERS

Nom des Ingrédients	Numéro CAS	Pourcentage	TSCA
(Aucun ingrédient dangereux connu pour le moment).			

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

SECTION 313 DÉCLARATION DU FOURNISSEUR : CE PRODUIT PEUT CONTENIR DES COMPOSANTS CHIMIQUES TOXIQUES SUJETS AUX EXIGENCES DE RAPPORT DE LA SECTION 313 DE LA LOI SUR LA PLANNIFICATION D'URGENCE ET LE DROIT DE LA COMMUNAUTÉ À SAVOIR, DATANT DE 1986, ET 40 CFR 372 (INDIQUÉ PAR LE SYMBOLE \$).
n/e = non établi n/a = non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom de la Fiche de Données: CRAYON BLANC STAN MARK No.10

No.45102

Numéro de la Fiche de Données : C-1100

Numéro de la Version :

Date de la Fiche de Données : 20 Février 2004

Numéro de Page : 2 de 4

TOUS LES COMPOSANTS DE CE MÉLANGE APPARAISSENT SUR LA LISTE DE L'INVENTAIRE TSCA.

SECTION III – DONNÉES PHYSIQUES

Forme :	CIRE BLANCHE
Aspect/Couleur :	BLANC
Valeur du pH :	Non Applicable
Intervalle d'Ébullition :	Non Disponible
Pression de la Vapeur (mmHg) :	Non Disponible
Point de Fusion :	141,5xF (60,83xC)
Taux d'Évaporation :	U
Densité de la Vapeur :	Plus lourde que celle de l'air
Coefficient de Partage	
% de la Masse Volatile	0,0%
% du Volume Volatile	0,0%
Gravité Spécifique :	1,12
COV	0,00
Masse Moléculaire :	
Éléments Lourds (ppm) :	0,0

SECTION IV – INFORMATION CONCERNANT LES RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

Classement d'Inflammabilité :	IIIB
Intervalle du Point d'Éclair :	Non Applicable
Zone d'Explosivité :	-98 0,0%
	-98 0,0%

MOYENS D'EXTINCTION :

Dioxyde de Carbone – Agent Chimique en Poudre – Mousse – Eau Pulvérisée
Utiliser de l'eau pour refroidir le matériel stocké dans le voisinage de l'incendie.

PROCÉDURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE UN INCENDIE :

Utiliser un appareil respiratoire autonome comportant un masque complet qui fonctionne en mode à débit constant ou à pression positive.

Porter des vêtements de protection.

RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE OU D'EXPLOSION :

Aucun

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom de la Fiche de Données: CRAYON BLANC STAN MARK No.10

No.45102

Numéro de la Fiche de Données : C-1100

Numéro de la Version :

Date de la Fiche de Données : 20 Février 2004

Numéro de Page : 3 de 4

SECTION V – INFORMATION CONCERNANT LES DANGERS POUR LA SANTÉ

Route	Espèces	Exposition et Dose
-------	---------	--------------------

NIVEAU D'EXPOSITION PERMIS :

Se reporter à la Section II.

EFFETS DE LA SUREXPOSITION :

YEUX : Ne sont pas affectés normalement.

PEAU : N'est pas affectée normalement. Laver la peau avec de l'eau et du savon.

RESPIRATION : N'est pas affectée normalement.

VALEMENT : La décision de provoquer ou non un vomissement doit être prise par un médecin tout en tenant compte des matériaux ingérés.

SECTION VI – INFORMATION CONCERNANT LA RÉACTIVITÉ

Stabilité : Ce produit est stable.

Polymérisation Dangereuse : Aucune polymérisation dangereuse ne surviendra.

INCOMPATIBILITÉ :

Eviter tout contact avec des agents d'oxydation puissants (par exemple l'acide nitrique).

SITUATIONS À ÉVITER :

Tenir éloigné de la chaleur et des flammes nues.

PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX :

Peut former du protoxyde et du dioxyde de carbone, plusieurs hydrocarbures, etc.

SECTION VII – PROCÉDURES EN CAS DE DÉVERSEMENT OU DE FUITE

MESURES À PRENDRE EN CAS DE FUITE OU DE DÉVERSEMENT DU MATÉRIAU

DÉVERSEMENT EN PETITE QUANTITÉ : Ne représente pas un danger, normalement. Éliminer les restes de crayon se trouvant sur le sol afin de réduire les risques de glissement.

MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS :

Éliminer les déchets conformément aux règlementations fédérales, locales et de l'état en vigueur.

Nom de la Fiche de Données: CRAYON BLANC STAN MARK No.10 No.45102
Numéro de la Fiche de Données : C-1100
Numéro de la Version :
Date de la Fiche de Données : 20 Février 2004
Numéro de Page : 4 de 4

SECTION VIII – INFORMATION CONCERNANT UNE PROTECTION SPÉCIALE

Limites d'Exposition Dues au Métier :

ACGIH TLV ACGIH TLV-C ACGIH STEL OSHA STEL OSHA PEL

PROTECTION RESPIRATOIRE :

AUCUNE N'EST NÉCESSAIRE.

VENTILATION :

Fournir une ventilation suffisante en quantité et forme afin de maintenir la concentration en polluants de l'air en dessous des limites d'exposition applicables en vigueur permises par l'OSHA ou en dessous des limites ACGIH TLV, et les matières volatiles en dessous du seuil d'explosion inférieur.

LES VAPEURS OU LA BUÉE D'AGENTS CHIMIQUES ORGANIQUES CHAUDS SONT SUSCEPTIBLES DE COMBUSTION SPONTANÉE SOUDAINES LORSQU'ELLES SONT MÉLANGÉES AVEC L'AIR. L'IGNITION PEUT AVOIR LIEU À DES TEMPÉRATURES INFÉRIEURES À CELLES PUBLIÉES DANS LA DOCUMENTATION SOUS LE CONCEPT DE TEMPÉRATURES D'« IGNITION SPONTANÉE » OU D'« IGNITION ».

GANTS DE PROTECTION :

Ne sont pas nécessaires, normalement.

PROTECTION OCULAIRE :

N'est pas nécessaire, normalement.

AUTRE ÉQUIPEMENT DE PROTECTION :

Vêtements de protection normaux. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

SECTION IX – PRÉCAUTIONS SPÉCIALES

PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS DE LA MANIPULATION ET DU STOCKAGE :

Aucune n'est nécessaire, normalement.

AUTRES PRÉCAUTIONS :

Les renseignements présentés ici sont sensés être exacts mais aucune garantie ne peut être donnée quant à leurs origines au sein de la société. Les destinataires sont priés de confirmer avant usage si ces renseignements sont mis à jour et applicables, et s'ils satisfont à leurs besoins.

SECTION X – INFORMATION RÉGLEMENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE

SARA TITRE III SECTION 313 :

PROP 65 (CANCÉROGÈNE) :

PROP 65 (TERATOGENÈ)

PROP 65 (CANCÉROGÈNE ET TERATOGENÈ) :